

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 5 février 2019 à 19 heures

Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 14 janvier 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 36 membres (+ 4 pouvoirs d'absents excusés)

a) 32 membres titulaires

Luc ADONETH - Francis ADRIAN - Charles ANDREA (*pouvoir de Francis WEYH*) - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Georges BLANKAERT - Jean-Marc BURRUS - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Anne DESCHAMPS - Denis DIGEL - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - Pascal FEIL - André FRANTZ - Catherine GREIGERT - Benoit HEINRICH - Jean-Claude HILBERT - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERS-DOERFFER - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir de Roland RENGERT*) - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING (*pouvoir d'Olivier SOLER*) - Bernard SCHMITT - Jean-Louis SIEGRIST - Willy SCHWANDER - Yvette WALSPURGER

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Agnès SEEWALD - Emmanuel ESCHRICH - Dominique HERRMANN - Marie-Louise HUMBERT

Sont absents excusés (15) : (4 ont donné pouvoir à un membre présent)

Claude ABEL - Denise ADOLF - Suzanne GOETTEMANN - Jean-Pierre HESTIN - Serge JANUS - Alex JEHL - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Roland RENGERT (*pouvoir donné à Jean-Marc RIEBEL*) - Marie-Christine SALBER - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Philippe SCHEIBLING*) - Jean-Claude SPIELMANN - Francis WEYH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*)

Sont absents (4) :

Jean-Pierre PIELA - Gérard BERNARD - Vincent GRISS - Jean-Blaise LOOS

Assistent également à la séance :

Un délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte six points, dont quatre ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2018
3. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2018 et affectation des résultats
4. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2019
5. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
6. Désignation d'un représentant du PETR au conseil d'administration de la Maison de la Nature de MUTTERSHOLTZ

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Martin KLIPFEL

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures

Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2019-I-04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 18 décembre dernier à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2018, le budget primitif pour l'année 2019 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **864 500,97 €**, correspondant à :

- **contributions syndicales** 273 370,26 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, plan climat air énergie territorial, espace info énergie (sauf la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2016, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2018 ;

	cdc du RIED DE MARCKOLSHEIM	cdc de SÉLESTAT	cdc du VAL D'ARGENT	cdc de la VALLÉE DE VILLÉ
Population 2016	20 134	36 424	9 571	10 942
<i>proportion</i>	26,12 %	47,26 %	12,42 %	14,20 %
Bases d'imposition	66 925 100	124 427 100	27 349 400	29 192 100
<i>proportion</i>	27,00 %	50,19 %	11,03 %	11,78 %
Répartition contrib.	26,56 %	48,73 %	11,73 %	12,99 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (transition énergétique, animation territoriale, tourisme et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaire, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2016, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2018 ;

	cdc du RIED DE MARCKOLSHEIM	cdc de SÉLESTAT	cdc du VAL D'ARGENT	cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2016	20 134	36 424	9 571	10 942	47 740
<i>proportion</i>	16,13 %	29,18 %	7,67 %	8,77 %	38,25 %
Bases d'imposition	66 925 100	124 427 100	27 349 400	29 192 100	127 418 319
<i>proportion</i>	17,83 %	33,15 %	7,29 %	7,78 %	33,95 %
Répartition contrib.	16,98 %	31,17 %	7,48 %	8,27 %	36,10 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR, et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de **273 370,26 euros**, répartis comme suit :

- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM 71 020,30 €
- communauté de communes de SÉLESTAT 134 287,86 €
- communauté de communes du VAL D'ARGENT 32 294,81 €
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ 35 767,28 €

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2019-I-04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 (suite)

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **34 622,18 euros**, auxquelles s'ajoutent les frais de la mise à disposition de la chargée de mission « transition énergétique » à mi-temps du 15 octobre 2018 au 14 avril 2019 pour élaborer le diagnostic du plan climat-air-énergie territorial de la communauté de communes, soit **5 000,00 euros** :

▪ subventions	419 500,00 €
Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCoT ou des actions d'animation du territoire (transition énergétique, mobilité, espace info énergie...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (221 500 €), de la région GRAND EST (150 000 €) et de l'ADEME (48 000 €) ;	
▪ amortissement des subventions d'investissement	35 960,00 €
▪ prélèvement exceptionnel sur l'excédent de la section d'investissement	50 000,00 €
▪ excédent cumulé de fonctionnement 2017 reporté en 2018	46 048,53 €

Les **dépenses de fonctionnement** prévues s'élèveraient à **864 500,97 €**, se répartissant comme suit :

▪ charges à caractère général	412 000,00 €
▪ charges de personnel	381 500,00 €
▪ dotations aux amortissements et provisions	71 000,97 €

b. Section d'investissement

Les **recettes d'investissement** correspondraient à un total de **201 929,74 €**, correspondant à :

▪ fonds de compensation pour la TVA	1 282,40 €
▪ amortissement des immobilisations	71 000,97 €
▪ excédent cumulé d'investissement	129 646,37 €

Les **dépenses d'investissement** s'élèveraient à **90 960,00 €**, se répartissant comme suit :

▪ transfert exceptionnel vers la section de fonctionnement	50 000,00 €
▪ frais de modification du SCoT	5 000,00 €
▪ amortissement des subventions	35 960,00 €

Les dépenses d'investissement seront inférieures aux recettes : la section d'investissement dégage un **excédent d'investissement** de 110 969,74 euros, admis compte-tenu de la structure particulière du budget du PETR.

c. Effectifs

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du PETR où figurent deux postes administratifs de catégories A et C, pourvus par deux agents titulaires exerçant leurs fonctions à temps plein, ainsi que quatre postes d'agents non titulaires (1 poste administratif et 3 postes techniques de catégorie A).

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2019-I-04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 (suite)**

Sur la proposition du Président,

*Vu le compte administratif de l'exercice 2018 et l'affectation des résultats de clôture,
Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 18 décembre 2018,
après en avoir délibéré et l'unanimité,*

Arrête le budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2019, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : **864 500,97 euros**
- dépenses de fonctionnement : **864 500,97 euros**
- recettes d'investissement : **201 929,74 euros**
- dépenses d'investissement : **90 960,00 euros**
- excédent d'investissement de clôture : **110 969,74 euros**

Décide la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 273 370,25 euros, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2016, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2018) :

- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM **71 020,30 euros**
- communauté de communes de SÉLESTAT **134 287,86 euros**
- communauté de communes du VAL D'ARGENT **32 294,81 euros**
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ **35 767,28 euros**

Autorise M. le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions menées du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 34 622,18 euros, auxquels s'ajoutent 5 000 euros correspondant à la mise à disposition de la chargé de mission « *transition énergétique* » à mi-temps du 15 octobre 2018 au 14 avril 2019 pour élaborer le diagnostic du plan climat-air-énergie territorial de la communauté de communes ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Affiché au siège du syndicat mixte le **15 mars 2019**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **15 mars 2019**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,

Le Président


Marcel BAUER